

OCA :  
Agent traitant:  
E-mail:  
Tél.:  
N/REF.:

#NOM #Prénom du titulaire  
#Adresse du titulaire  
#cp #Ville

## Concerne : Attestation de certification de votre installation photovoltaïque

#Civilité #NOM #Prénom,

Après analyse de votre dossier de demande de certification de votre installation photovoltaïque, nous vous informons que celui-ci est complet.

Dès lors, veuillez trouver ci-joint l'attestation de certification de votre installation.  
Ceci clôture la procédure et votre installation est maintenant certifiée.

Votre installation est identifiée par le numéro d'Unité Certifiée unique **SOL**\_ \_ - \_ \_ \_ \_ .  
Veuillez mentionner ce numéro dans toute communication avec l'organisme certificateur, BRUGEL et le service Greenmeter de Sibelga.

BRUGEL et Sibelga recevront une copie de votre dossier, et vous enverront prochainement les codes d'accès à leurs plateformes respectives<sup>1</sup>.

Nous vous prions de croire, #Civilité #Nom, en l'assurance de toute notre considération.

Nom et Prénom (en majuscules)

Date: ...../...../.....

Nom/Cachet OCA

Signature

Annexe:            *Attestation de Certification*

---

<sup>1</sup> BRUGEL enverra un courriel d'activation pour sa plateforme Extranet, qui permet la gestion et la vente des CV.  
Sibelga enverra un courriel d'activation pour sa plateforme Greenmeter, qui permet la gestion technique, la déclaration des index et la consultation de l'historique des productions.

# Attestation de certification

Délivrée conformément à l'article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la promotion de l'électricité verte

<b>Référence Unité Certifiée :</b>	SOL__-____
<b>Puissance (kWc) :</b>	__,__
Adresse Installation :	..... ..... .....
Identifiant <sup>1</sup> :	.....
Technologie de production :	Photovoltaïque
Source d'énergie utilisée :	Solaire
<b>EAN de prélèvement :</b>	<b>5414489</b> _____
<b>Date de mise en service :</b>	...../...../.....
Date de la visite <sup>2</sup> :	...../...../.....
Date de début d'octroi des CV <sup>3</sup> :	...../...../.....
<b>Index de départ<sup>4</sup> (kWh) :</b>	__,__
<b>Taux d'octroi de CV<sup>5</sup> (CV/MWh) :</b>	__,__

Nom et Prénom (en majuscules)	Date:...../...../.....
Nom/Cachet OCA	Signature

<sup>1</sup> Un identifiant ou une référence, optionnel, qui peut être attribué par le titulaire.  
<sup>2</sup> Les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 36 kWc sont dispensées de la visite de certification.  
<sup>3</sup> Les CV sont octroyés pendant 10 ans à partir de cette date.  
<sup>4</sup> Le calcul des Certificats Verts (CV) est effectué à partir de l'index de départ.  
<sup>5</sup> Le taux d'octroi détermine le nombre de CV qui sont attribués à l'installation, par «Mégawatt-Heure» produit.  
(1 Mégawatt-Heure, abbréviation MWh = 1000 KiloWatt-heure, abbréviation kWh).